



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Arts plastiques

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admissibilité
- 2) Attendus de l'épreuve
- 3) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves

CAPES BAC +3
Sujet 0 / Première épreuve d'admissibilité

Axe de travail : la matérialité et la qualité de la couleur

En mobilisant vos connaissances en histoire de l'art, conduisez une réflexion portant sur les évolutions des conceptions et des usages de la couleur dans la création plasticienne.

Vous prendrez appui sur les quatre œuvres ci-après et enrichirez votre propos d'autres références précises, situées dans l'espace et le temps.



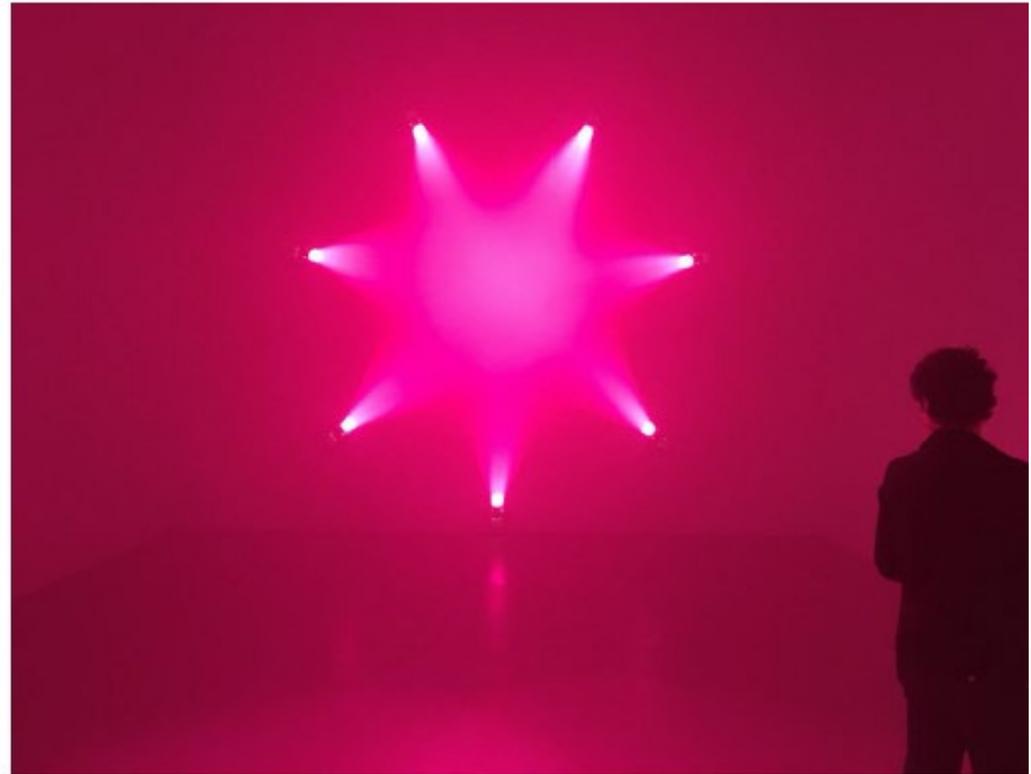
Lorenzo MONACO (1370-1425), *L'Adoration des mages*, 1420, tempera et bois d'œuvre, 115 x 177 cm. Galerie des Offices, Florence, Italie.



Pierre Paul RUBENS (1577-1640), *La Chasse à l'hippopotame et au crocodile*, 1615, huile sur toile, 248 x 321 cm. Alte Pinakothek (Ancienne Pinacothèque), Munich, République fédérale d'Allemagne.



Claude MONET (1840-1926), *La Cathédrale de Rouen, effet de soleil*, 1893, huile sur toile, 100 × 65 cm. Museum of Fine Arts, Boston, États-Unis d'Amérique.



Ann Veronica JANSSENS (1956-), *Rose*, 2007, projecteurs, machine à brouillard, dimension variable. Musée national d'Art moderne (MNAM), centre Pompidou, Paris.

Les attendus du sujet de la première épreuve d'admissibilité

Attendus	Le candidat est capable de :
Plasticiens	<ul style="list-style-type: none">- Repérer des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, sémantiques) relevant de la création en arts plastiques ;- Maîtriser le vocabulaire spécifique permettant de les caractériser.
Culturels	<ul style="list-style-type: none">- Ancrer sa réflexion sur des références précises, inscrites dans l'histoire de l'art ;- Témoigner d'une culture personnelle élargie, artistique et générale.
Théoriques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier des évolutions significatives (culturelles, esthétiques, sociétales) de la conception de l'art et de sa pratique ;- Les situer dans l'espace et dans le temps et les relier à des données relevant de la théorie des arts.

Réglementation de la première épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

A. – Epreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité.

L'épreuve consiste en une dissertation en réponse à un sujet portant sur la culture artistique et plastique.

Le candidat doit témoigner d'un ensemble de capacités et de sa sensibilité aux faits artistiques et plastiques : maîtrise de connaissances culturelles et théoriques inscrites dans l'histoire de l'art et empruntant aux différentes pratiques artistiques, identification des enjeux artistiques portés par le sujet, inscription des références utilisées et proposées dans l'espace et le temps.

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances et compétences disciplinaires portant sur la culture artistique et plastique. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.

Durée : cinq heures.

Coefficient 2,5.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire ;